

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
VU la demande de l'Eurométropole de Strasbourg du 25/07/2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour une parfaite sécurité, il est nécessaire d'interrompre la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : le long de la rue du Cimetière avec traversée de la route de Strasbourg à La Wantzenau.

Nature des travaux : réhabilitation de collecteurs d'assainissement.

Date des travaux : du 02 au 20 septembre 2019.

Directives : rétrécissement ponctuel de la chaussée à l'avancement du chantier dans la rue du Cimetière et chaussée partiellement rétrécie avec un alternat par feux mis en place au droit du chantier à la traversée de la route de Strasbourg.
 Le trottoir sera barré avec déviation des piétons sur le trottoir d'en face.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 30km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Caroline KLEIN, Eurométropole de Strasbourg
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 26 juillet 2019

Le Maire

Patrick DEPYL

70. *révisé au Maire*
 Françoise BOLSBERG


Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03.88.59.22.59 - Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
 de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.